

Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 juin 2016

**Objet : RS - Demande de subventions dans le cadre du Contrat territorial de Savoie (CTS)
- Actions de développement économique**

- date de convocation le 16 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le mercredi vingt-deux juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 24

Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
Cognin	Claude Vallier
Curienne	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola
La Thuile	
Les Déserts	Michel André
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Aloïs Chassot à Michel Dantin - de Michel Dyen à Christophe Richel - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Catherine Chappuis - de Gérard Marcucci à Bernard Januel - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Dominique Pommat à Jean-Pierre Coendoz - de Alain Thieffenat à Xavier Dullin - de Florence Vallin-Balas à Claude Vallier

- conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Alexandra Turnar

- assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Florian Maitre - Hervé Palin - Axel Rebecq - Nathalie Racine - Florent Guillaume

Bureau du 22 juin 2016

délibération n° 123-16

objet **RS - Demande de subventions dans le cadre du Contrat territorial de Savoie (CTS)
- Actions de développement économique**

Xavier Dullin, président, indique que le Département a depuis plusieurs années mis en œuvre des politiques d'accompagnement adaptées à ses territoires. Ce soutien traduit sa volonté d'être un partenaire privilégié du développement des territoires en proximité avec les acteurs locaux et en les accompagnant financièrement dans leurs projets de développement local ou de services à la population (équipements sportifs, culturels, crèches, développement économique, agricole et touristique, aménagement des bourgs centres, développement de l'ingénierie territoriale, etc.). Cet accompagnement se traduit au travers des Contrats territoriaux de Savoie (CTS) qui prévoient des objectifs de développement partagés et prioritaires et permettent ainsi de répondre aux enjeux spécifiques.

En 2013, le Département a revu sa politique et lancé des CTS dits de 3^e génération (2014-2019) qui comportent deux volets :

- un volet départemental,
- un volet local se décomposant en un contrat territorial et un contrat de centralité.

Au sein du volet local, dans le cadre du contrat territorial, trois axes prioritaires ont été dégagés :

- améliorer la qualité urbaine et environnementale par une anticipation du développement,
- adapter le niveau de services et d'équipements à la croissance et aux besoins de la population,
- participer à la dynamique économique par la mobilisation des ressources et des initiatives.

Dans le cadre de ce volet local, il est proposé aujourd'hui de solliciter l'aide du Département pour les nouvelles actions suivantes :

- **La construction d'atelier-relais sur le parc d'activités de Côte-Rousse** à Chambéry-le-Haut. Ce projet estimé à 2 505 000 € comprendra la démolition du bâtiment E, l'acquisition d'un terrain contigu au bâtiment E et propriété de la Ville de Chambéry et la construction de modules de 100 à 300 m² d'ateliers adaptés aux activités artisanales et de petites industries. Ces aménagements seront cofinancés par le FEDER pour environ 27 % du coût total. Il est sollicité du Département une participation à hauteur de 201 000 €.
- **Le développement d'un pôle médical-santé sur le parc d'activités des Massettes à Challes-les-Eaux.** Ce pôle sera localisé au sein du bâtiment Le Galien. Il développera en trois espaces trois axes stratégiques en lien avec l'association EPI Santé (Education, Prévention, Innovation) portée par les acteurs de la santé de la Savoie. Les trois axes du pôle seront :
 - o un espace de formation-éducation à l'autonomie et à la prévention,
 - o un espace innovation prenant la forme d'une pépinière d'entreprises œuvrant dans le secteur médical-santé,
 - o un espace d'évaluation en prévention articulaire occupé par l'association CEPART (labellisée par l'Agence régionale de santé) et le laboratoire de biologie de la motricité de l'université de Savoie.

Afin de permettre le développement de ce pôle médical-santé, il est proposé d'accueillir et de fédérer les acteurs sur un plateau de 508 m² au sein du bâtiment Le Galien. Ce plateau sera acquis par Chambéry métropole pour un montant estimatif de 1 200 000 € HT et sera ensuite géré par l'agglomération. Il est sollicité du Département une participation à hauteur de 240 000 €.

- Dans le cadre du développement du pôle médical-santé, il est nécessaire de prévoir **l'équipement technique du plateau** du pôle, nécessitant un investissement d'environ 250 000 € HT. A ce titre, le Département est sollicité à hauteur de 50 000 €, Chambéry métropole apportant de son côté 40 000 €, le reste étant pris en charge par l'université de

Savoie (apport en matériel valorisé à hauteur de 50 000 €) et l'association CEPART (110 000 €). Ces équipements techniques seront mutualisés dans le cadre de conventions permettant leurs utilisations par les start-up et entreprises hébergées.

Vu les statuts de Chambéry métropole,

Vu la délibération n° 122-15 C du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 déléguant au Bureau l'approbation des demandes de subventions,

Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite les subventions les plus élevées possible du Département de la Savoie,

Article 2 : sollicite les subventions les plus élevées possible de l'Etat, de la Région et de tout autre financeur potentiel,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les actes à intervenir,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin